

déclaré que son gouvernement étudierait la proposition du Secrétaire général de maintenir la présence de l'ONU pour six mois supplémentaires, en gardant à l'esprit les implications financières de cette décision pour les États Membres et la meilleure façon pour les Nations Unies de continuer à soutenir le renforcement du processus politique à Bougainville²⁶.

Le représentant de l'Australie a indiqué que son gouvernement resterait engagé et s'attacherait à restaurer la bonne gouvernance et à aider les parties à établir une administration autonome viable et d'un coût supportable pour Bougainville. Il a ajouté qu'il œuvrerait également au renforcement des capacités du secteur de la sécurité de Bougainville en étroite coopération avec la Nouvelle-Zélande²⁷.

Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a salué les efforts du Bureau politique et a déclaré que la confiance pleine et entière que les parties en présence témoignaient envers le Bureau politique était l'expression de leur confiance en l'Organisation des Nations Unies²⁸.

²⁶ Ibid., p. 8.

²⁷ Ibid., p. 19 et 20.

²⁸ Ibid., p. 14 et 15.

28. Lettre datée du 10 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Débats initiaux

Décision du 16 novembre 2000 (4224^e séance) : déclaration du Président

À sa 4224^e séance, le 16 novembre 2000, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour, sans objection, le point intitulé « Lettre datée du 10 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20001088) ». Dans cette lettre, le représentant des Îles Salomon a transmis l'Accord de paix de Townsville conclu le 15 octobre 2000 à Townsville (Australie) entre les belligérants (des Îles Salomon) et le Gouvernement des Îles Salomon.

À la séance, à laquelle le représentant des Îles Salomon a été invité à participer, le Président (Pays-Bas) a fait une déclaration au nom du Conseil, par laquelle celui-ci, entre autres :

A énergiquement appuyé l'Accord de paix de Townsville conclu le 15 octobre 2000 concernant la cessation des hostilités entre la Malaita Eagle Force et l'Isatabu Freedom Movement et le rétablissement de la paix et de l'harmonie entre différents groupes ethniques des Îles Salomon;

S'est félicité de la création, comme indiqué dans l'Accord de paix de Townsville, de l'Équipe internationale de surveillance de la paix composée de militaires non armés et de fonctionnaires de police civile de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dont le mandat fondé sur l'annexe II dudit accord et a été convenu par les parties;

A encouragé les autres pays, et en particulier les pays de la région, à participer à la mise en œuvre de cet accord de paix et à l'appuyer.

¹ [S/PRST/2000/33](#).